

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-80

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an 2023, le 18 octobre à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 11/10/2023 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLÉ, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Benoit LONGEON, Didier CHAUVIERE, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Yves-Marie DELANOE À Lydie RETAILLEAU
Katell RABY À Franck CLOUET
Anaïk FOURDILIS À Benoit LONGEON

Etaient absents :

Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Aude JOUSSE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE

Désignation d'un secrétaire de séance : Guinard MARNE a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Franck CLOUET

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 88 ;
VU l'arrêté 2022-216 adoptant les Lignes Directrices de Gestion ;

EXPOSÉ

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Technique, Considérant les différentes créations, modifications et suppressions d'emplois nécessitées par les besoins des services et mouvements du personnel, l'Adjoint au Maire propose d'effectuer une mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée avec la création de :

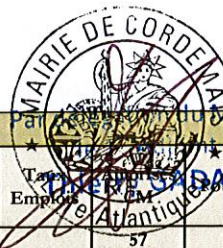
Créations de postes :**Emplois permanents :**

Dans le cadre d'une stagiairisation :
1 Adjoint technique à 100 %

Annexe 16 : CM 18-10-2023 - Tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE** les effectifs du personnel municipal de la façon suivante à compter du 1^{er} novembre 2023 ;
- **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014 214400459-20231018-2023D80-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçu par le préfet : 23/10/2023
Affiché le 10/10/2023

TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERES	CAT.	EMPLOIS PERMANENTS (titulaires et stagiaires)	Temps Emplois	17	41	17
TOTAL				57	73	25
Emplois permanents				34	55	20
Emplois NON permanents				23	18	5

18-oct-23

			Temps Complet	17	41	17
Directeur général des services de 2000 à 10 000 hab.			100	1	1	
Administrative	A	Attaché Principal	100	1	1	
Administrative	B	Rédacteur	100	1		1
Administrative	B	Rédacteur	100	1		1
Administrative	B	Rédacteur	100	1	1	
Administrative	B	Rédacteur	100	1		1
Administrative	B	Rédacteur	100	1		1
Administrative	B	Rédacteur principal 1ère classe	100	1	1	
Administrative	B	Rédacteur principal 2ème classe	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint Administratif	100	1		1
Administrative	C	Adjoint Administratif	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint administratif	100	1		1
Administrative	C	Adjoint administratif	100	1	1	
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine Principal de 1e cl.	100	1	1	
Police Municipale	C	Brigadier chef principal	100	1	1	
Police Municipale	C	Brigadier chef principal	100	1	1	
Sociale	C	A.T.S.E.M. principal 1e classe	100	1		1
Sociale	C	A.T.S.E.M. principal 1e classe	100	1	1	
Sociale	C	A.T.S.E.M. principal 1e classe	100	1	1	
Technique	A	Ingénieur Principal	100	1	1	
Technique	B	Technicien	100	1	1	
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	100	1	1	
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal	100	1	1	
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal	100	1	1	
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal	100	1	1	
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal	100	1	1	
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1	
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1	
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1		1
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1	
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1	
Technique	B	Technicien	100	1		1
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	100	1	1	
Technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	100	1		1
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1	
Temps Non Complet				17	14	3
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 2ème cl.	57,14	1	1	
Administrative	C	Adjoint administratif	19,95	1		1
Animation	C	Adjoint d'animation	45,35	1		1
Animation	C	Adjoint d'animation	36,36	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	36	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	23,05	1		1
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	90	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	90,06	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique Principal 2ème cl.	66,05	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique Principal 2ème cl.	84,43	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique Principal 2ème cl.	75	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	80	1	1	

création